

**CDG82**

CON2026014

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY ET CORRECTEURS
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE session 2026**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n°2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

VU l'arrêté d'ouverture CON2026002 portant ouverture de l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

VU l'arrêté CON2026003 fixant la liste des personnes habilitées à siéger en jury ;

VU le Procès-verbal de tirage au sort du représentant de la CAP B ;

VU la désignation du représentant CNFPT ;

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne ;

ARRETE

Article 1er : Composition du jury

Collège des élus	Président du jury : Monsieur Christian SAUTIER, Maire de Verfeil-sur-Seye(82) Président du jury suppléant : Monsieur Jacques GAYRAL Président du Syndicat Départemental d'Électricité (82)
-------------------------	---

Collège des fonctionnaires

Représentante CAP B :

Madame Bénédicte FAZILLEAU,
Secrétaire Générale de Mairie Intercommunale Roquecor et
Valeilles (82)

Monsieur Jordy GARRIGUES,
Directeur Général des Services,
Mairie de Verdun-sur-Garonne

**Collège des personnalités
qualifiées**

Représentante du CNFPT :

Madame Sylvie CADIERGUES-GUYON,
Attaché principal, conseillère formation

Madame Caroline VALAT
Chargée de mission Ressources Humaines au Département de
Tarn-et-Garonne

Article 2 : Correcteurs épreuves

En sus des membres mentionnés à l'article 1, sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves et examinateurs spécialisés :

ADAMKIEWICZ Camille, conseillère juridique statutaire

AUTHESSERRE Willy, Maire d'Orgueil

BEDU Fabienne, Directrice Générale des Services

CAYZAC Céline, responsable pôle emploi concours mobilité

CHAUCHARD Monique, Directrice Générale des Services en retraite

PAILLARES Bernard, Maire de Saint-Nauphary

PIDOU Jean-Charles, Directeur Général des Services

Article 3 : Publicité

Le Directeur du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Article 4 : Voie de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat

Fait à Montauban, le 23 juillet 2026



Le Président

Jean-Luc DEPRINCE

Certifié exécutoire 16108126
Reçu en Préfecture le : 10.10.2026.....